AFFAIRE FERPHOS

Plainte contre l'ex-P-dg

La Société de gestion des participations (SGP) Somines a déposé plainte auprès du procureur de la République de Annaba contre le désormais ex-président-directeur général du groupe Ferphos et plusieurs autres cadres dirigeants de différentes filiales, dont Ferbat et Sotramine.

Cette plainte s'ajoute à celles déposées initialement par les commissaires aux comptes. Elles ont entraîné le déclenchement d'une enquête judicaire sur instruction du parquet d'Annaba. C'est ainsi que plusieurs responsables cités par les experts comptables comme étant à l'origine des préjudices subis par le groupe ont été entendus par les inspecteurs de la brigade économique de la Sûreté de la wilaya de Annaba.

Appuyée d'un volumineux dossier, dont les audits accablants des experts comptables, la plainte de la SGP porte, au titre des griefs, sur le non-respect des procédures de passation de marchés publics, la dilapidation des finances et du patrimoine du groupe et l'abus de biens sociaux. Motifs pour lesquels le P-dg a été relevé de ses fonctions le 1er février dernier.

Aussitôt installé, son successeur a provoqué une réunion à laquelle ont participé l'ensemble des cadres dirigeants du groupe et de ses six filiales.

Plusieurs décisions qualifiées d'importantes ont été prises. Elles ont pour objectif de permettre la reprise en main des activités de ce groupe, principalement axées sur la production et la commercialisation du phosphate et du minerai de fer. Toute aussi importante est la décision de renouveler le mandat de la commissaire aux comptes. Cette dernière a été remerciée par l'ex-P-dg du groupe et de la filiale Sotramine pour avoir fait appliquer les dispositions de la loi en matière de contrôle de la gestion.

Le 7 février 2009, dans un communiqué de presse, le secrétaire général de la section syndicale de l'entreprise Sotramine dénonce la gestion dictatoriale de son P-dg qu'il accuse d'être «à l'origine des risques de faillite auxquels est confrontée l'entreprise». Tout en soulignant de «graves anomalies maintes fois dénoncées par les commissaires aux comptes dans différentes acquisitions, dont celle des camions et pièces de rechange de qualité douteuse», le secrétaire général du syndicat dénonce le non-versement des indemnités aux travailleurs.

Photo : DR

L'entreprise est confrontée au risque de faillite.

«Agissant pour ses intérêts personnels, ce P-dg impose aux travailleurs un contrat de travail à durée déterminée dépassant rarement un mois. Ce contrat est renouvelé au gré et en fonction de la soumission totale du recruté à titre temporaire», a précisé le signataire du communiqué. Ces faits intervenus ces derniers jours font l'objet d'âpres discussions parmi les 2 500 travailleurs des six filiales implantées à Annaba, Bir-El-Ater, Boukhadra, Ouenza (Tébessa) et Béni Saf (Aïn Témouchent), notamment à Sotramine et Ferbat de ces deux dernières. Les gestionnaires ont été cités dans les conclusions de l'audit des commissaires aux comptes comme étant à l'origine d'importants préjudices financiers.

Ces conclusions, auxquelles s'ajoute la plainte de la SGP Somines, seraient pour beaucoup dans la proposition de démissionner faite au premier responsable de la filiale Sotramine par le nouveau P-dg du groupe. C'était lors de la dernière et houleuse réunion tenue au siège du groupe. Dans un document paru en placard publicitaire sur un quotidien arabophone, l'ex-P-dg du groupe a démenti les accusations portées à son encontre par les commissaires aux comptes.

«L'obligation de réserve que m'impose ma qualité de responsable du groupe Ferphos me commande de ne pas répondre à mes détracteurs. Au contraire de ce qu'ils avancent dans leurs lettres anonymes de dénonciation qu'ils ont multipliées, j'estime avoir accompli convenablement ma mission. J'ai mis le groupe sur les rails qui annuellement enregistre un chiffre d'affaires en constante évolution.

A la date de mon départ, le 1er février 2009, le compte bancaire du groupe enregistrait un solde positif de plus de 40 millions de dollars», a-t-il affirmé. Ce qui n'est pas de l'avis des commissaires aux comptes qui, après vérification, ont mis à jour un grand nombre d'actes contraires à la réglementation.

Ces mêmes experts ont estimé le préjudice dont est victime le groupe Ferphos et ses filiales à plusieurs milliards de dinars.

A. Djabali

APRÈS LE DÉCÈS DE DEUX PATIENTES

Le directeur de l'hôpital de Ouargla suspendu de ses fonctions

Branle-bas de combat à l'hôpital de Ouargla ! Son directeur a été suspendu hier de ses fonctions, apprend-on de sources sûres. Première réaction du MSPRH, après le décès tragique et non encore élucidé de deux patientes.

Wassila Z. - Alger (Le Soir) - Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, dans un communiqué rendu public, rapportait, samedi soir, sa décision de suspension «à titre conservatoire» du directeur de l'hôpital.

Même avec de telles décisions, Saïd Barkat aura du mal à apaiser le malaise que connaît le secteur hospitalier, surtout après une série de décès survenus en l'espace de quelques mois. Et surtout face à l'ire des praticiens de la santé.

Avec des personnels épuisés et sous-payés, ce sont les malades qui se retrouvent en danger. Cependant, nous avons appris sur place que la police judiciaire a auditionné tout le personnel de l'hôpital. Selon nos sources, un nouveau directeur sera nommé pour assurer l'intérim. Il s'agirait, selon des indiscrétions, du directeur de l'hôpital d'El-Hdjira, situé à 80 km de Ouargla.

Les premiers constats concernant cette affaire laissent penser que c'est une mauvaise manipulation des gaz utilisés pour l'anesthésie qui serait mise à l'index. En fait, «c'est une inversion dans les obus de monoxyde de carbone et de protoxyde d'azote qui aurait été à l'origine de ce drame», nous explique-t-on. Pour rappel, dans la nuit de jeudi à vendredi, deux patientes sont décédées dans des circonstances très ambiguës. L'une d'elles avait subi une intervention au genou et l'autre une tympanoplastie.

Des interventions suivies de plusieurs complications, notamment des arrêts cardiaques. Une des patientes opérées, a pu être réanimée miraculeusement après un arrêt cardiaque, «par une équipe complètement paniquée», explique notre interlocuteur. Les efforts du personnel médical s'avéreront vains, puisque les opérées sombreront dans un coma profond et décéderont 9 jours plus tard, soit ce week-end.

Suite à la plainte de l'époux d'une des patientes décédées et l'ébruitement de cette affaire, le parquet de Ouargla a ordonné l'ouverture d'une enquête et une autopsie sur les patientes défuntes. ffectivement, on apprendra qu'une première autopsie a été pratiquée vendredi et une seconde samedi. Même si les résultats de l'autopsie restent encore inconnus, la thèse d'une intoxication au CO^2 est avancée à 99% par les spécialistes. Il est à signaler, par ailleurs, que le DSP de la wilaya de Ouargla a été instruit par le MSPRH aux fins «de déposer une plainte contre X, en rapport avec les faits qui se sont produits dans cet hôpital», affirme-t-on au MSPRH.

W. Z.

PROCÈS DES CINQ ÉLÈVES DU LYCÉE OKBA DE BAB-EL-OUED

La justice tranchera aujourd'hui

C'est aujourd'hui que se tiendra au tribunal de Sidi-M'hamed le procès des cinq élèves du lycée Okba de Bab-El-Oued (Alger). L'affaire de l'emblème national et du drapeau français impliquant ces lycéens risque de prendre de graves proportions. De quoi s'agit-il exactement ?

Les faits remontent au 7 décembre 2008, lorsque cinq élèves des classes de terminale du lycée Okba-Ben-Nafaâ sont sortis de leur cours de mathématiques pour aller dans une autre classe vide. C'est là qu'ils commirent «l'irréparable». Ils y ont décroché du mur un cadre représentant l'emblème national et un extrait de l'hymne national pour y déssiner à la place un drapeau français et y inscrire «vive la France». Les élèves ont été surpris quelques minutes plus tard par l'agent d'entretien de l'établissement, qui a aussitôt avisé le directeur. Cet incident allait être étouffé, selon les parents de ces élèves, si la presse ne s'était pas saisie de l'affaire. Traduit une première fois devant le conseil de discipline, les cinq lycéens ont été en définitive traduits devant la justice qui les a placés sous contrôle judiciaire. Cela dit, les élèves «incriminés» «n'ont pas fait ce geste pour porter atteinte à l'emblème national» et le drapeau «rouge, blanc et vert» est resté intact, il n'a pas été déchiré et aucun drapeau français n'a été accroché à sa place».

Le directeur de l'établissement apporte quant à lui sa version des faits : «Ces élèves s'apprêtaient à accrocher au-dessus du tableau le drapeau français qu'ils ont eux-mêmes dessiné, et (...) le drapeau national a été un peu déchiré lorsqu'il a été arraché de son emplacement.»

Or, le surveillant général de cet établissement est en totale contradiction avec le premier responsable du lycée. Pour lui, en son âme et conscience, «l'emblème national est resté intact». Aujourd'hui, toutes les parties concernées par cette affaire seront entendues par la justice.

A. Bettache